

M. HERRIDGE : Je voudrais poser une question à Mme Wainford, au sujet du premier voeu. En recommandant que l'allocation soit augmentée à \$90 par mois, votre organisation considère-t-elle que c'est là un montant satisfaisant ?

Mme WAINFORD : Certainement, monsieur. Avez-vous dit satisfaisant ou non satisfaisant ?

M. HERRIDGE : J'ai dit satisfaisant ?

Mme WAINFORD : Non, nous ne le pensons pas. Si l'allocation est portée à \$90 par mois, alors dans notre prochain voeu nous allons demander d'y ajouter un supplément. Si nous obtenons \$90 en général, cela ne nous permettra d'attendre que jusqu'à la présentation d'une nouvelle demande.

M. CARTER : Que touchez-vous actuellement ?

Mme WAINFORD : L'allocation aux femmes est de \$70 par mois à l'âge de 55 ans à condition que leur mari ait fait du service sur un théâtre réel de guerre ou qu'il touche une petite pension. Alors et en plus de tout ça, d'après les rapports sur ce qu'il en coûte pour le charbon, l'eau, le gaz et ainsi de suite, il y a toutes les nécessités qui se rapportent à l'occupation d'un logement ou d'une maison. Notre département de statistique se fonde là-dessus pour établir une moyenne d'environ 80 c. par jour pour notre nourriture. Alors, si le besoin se fait sentir de l'hospitalisation, de linge de lit, de vêtements et ainsi de suite, il nous faut nous rendre au ministère et lui expliquer nos besoins. Si ce dernier décide qu'il faut accorder \$10 pendant toute une année ou \$5 par mois durant une année, ou encore une demande de \$50 à un magasin pour obtenir ce qui est nécessaire, alors on le fait par l'entremise des différents services.

M. BROOKS : Il y a \$20 qui viennent de la caisse d'assistance, et c'est ce qui porte le montant à \$90.

M. HERRIDGE : Le but du voeu en question est d'obtenir les \$20 qui sont actuellement donnés après l'évaluation des ressources, que comporte l'allocation de base aux anciens combattants ?

Mme WAINFORD : Non. Nous recevons \$70 et le montant peut être porté à \$90. Nous demandons \$90 par mois et désirons également le supplément.

M. HERRIDGE : Vous demandez alors que les \$20 par mois, au lieu d'être accordés après l'évaluation des ressources, fassent partie de l'allocation de base ?

M. CARTER : Non, elles le veulent en surplus.

M. HERRIDGE : Vous désirez \$90 comme montant de base ?

Mme WAINFORD : Oui, en général pour toutes les veuves d'anciens combattants. Nous demandons \$90 par mois. Cela répond-il à votre question ? Nous demandons que notre allocation de base soit portée de \$70 à \$90 par mois. Nous demandons une augmentation uniforme et générale pour toutes les veuves. Nous devons la demander pour les anciens combattants parce que si les anciens combattants ne la touchent pas, nous ne l'avons pas nous non plus. Nous intervenons à la fois pour les anciens combattants et les veuves. Laissez-moi vous dire ceci : au début, on ne s'occupait pas de nous.